



Consultation sur le mandat provisoire de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

COMMENTAIRE

Déposé à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada
le 29 mars 2025



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Recherche

Lauréanne Daneau, Directrice générale, Conseil régional de l'environnement Mauricie

Gilles Dubois, vice-président, Conseil régional de l'environnement de Montérégie

Bérénice La Selve, Recherchiste, Regroupement national des Conseils régionaux de l'Environnement (RNCREQ)

Claude Lefebvre, Président, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Kassandra Martel, Directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Andréanne Paris, directrice générale, Conseil régional de l'environnement Montérégie

Dominique Roy, Chargée de projet en environnement, Conseil régional de l'environnement Montérégie

Julia Santos Silva, Agente de projets, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Martin Vaillancourt, Directeur général, RNCREQ

David Viens, Directeur général adjoint et directeur - Milieux naturels et Infrastructures vertes, Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale

Nilson Zepeda, Responsable nature et eau, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Rédaction

Bérénice La Selve, recherchiste, RNCREQ

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Maison du développement durable #380A

50, rue Sainte-Catherine Ouest

Montréal, QC, H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Table des matières.....	3
Présentation du RNCREQ et des CRE.....	4
Introduction.....	5
Commentaires portant sur le mandat.....	5
Éléments positifs.....	5
Éléments à améliorer.....	5
Points de vigilance / préoccupations.....	6
Commentaires sur le processus.....	7
Conclusion.....	7
Récapitulatif des recommandations.....	8
Bibliographie.....	9

Présentation des CRE et du RNCREQ

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de 50 ans. Les dix-sept CRE sont nés du désir de groupes environnementaux de créer un organisme régional de concertation en environnement. Les premiers CRE ont été mis sur pied au début des années 70 au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie). Au fil des ans, chaque région administrative (sauf le Nord-du-Québec) s'est donné son propre CRE, le dix-septième ayant été fondé en 2023 aux Îles-de-la-Madeleine.

Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyen.ne.s et des entreprises.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions en leur nom.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décisionnaires régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Introduction

À la suite de la demande d'évaluation régionale du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke déposée en 2020, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a invité le public à présenter pour le 28 mars 2025 des commentaires sur le mandat provisoire de l'évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent (ÉER), qui couvre le Saint-Laurent fluvial et l'estuaire du Saint-Laurent de la frontière Ontario-Québec à la Pointe-des-Monts sur la Côte-Nord et le Cap-Chat sur la rive sud à la rivière Saguenay.

Le RNCREQ et le CRE de la Capitale-Nationale ont reçu un financement pour participer à l'évaluation de ce mandat préliminaire.

Voici les commentaires du RNCREQ, fondés sur l'expertise des CRE concernés ainsi que sur les [commentaires](#) produits dans le cadre de la consultation sur le renouvellement du plan d'action provincial Avantage Saint-Laurent (avril 2024).

Commentaires portant sur le mandat

Éléments positifs

Le RNCREQ salue la volonté d'aborder les nombreux enjeux environnementaux liés au Saint-Laurent de manière intégrée. Cette approche permet une analyse plus globale et cohérente des multiples dimensions du fleuve et reflète bien la complexité des dynamiques à l'œuvre tout en gardant une vue d'ensemble sur l'effet cumulatif des pressions.

De plus, le RNCREQ salue le fait que la démarche se déroule conjointement avec les peuples autochtones et comprend la prise en considération de leurs intérêts, savoirs et manières de transmission respectives, ainsi que l'intégration de leurs représentant-es au groupe de travail.

Enfin, le choix du territoire à l'étude est également jugé pertinent. Il couvre un continuum écologique allant de l'eau douce fluviale à l'estuaire, ce qui permet une lecture écosystémique du territoire. L'inclusion du fjord du Saguenay, unique par la présence conjointe du transport maritime et du béluga (espèce emblématique et en voie de disparition), constitue un choix judicieux et cohérent avec les objectifs d'une évaluation régionale de grande portée.

Éléments à améliorer

Le fait que le Gouvernement du Québec ne soit pas officiellement impliqué dans le mandat limite considérablement la portée des travaux. Plusieurs enjeux cruciaux pour la santé des écosystèmes du Saint-Laurent relèvent de compétences partagées entre les instances fédérales et provinciales (occupation du territoire, aménagement portuaire¹, qualité de l'eau, rejets des eaux usées, etc.). En restreignant l'analyse aux seules compétences fédérales, on risque de passer à côté d'éléments essentiels à une compréhension systémique.

Le RNCREQ recommande de clarifier la manière dont les recommandations portant sur les prérogatives du gouvernement du Québec pourront être présentées aux instances compétentes.

De plus, la division entre ces compétences étant complexe, il est parfois difficile de comprendre dans quelle mesure une recommandation doit être adressée à l'un ou l'autre des gouvernements.

¹ Bien qu'il s'agisse généralement d'une compétence fédérale, elle peut être partagée comme dans le cas de la société du parc industriel de Bécancour, qui est une société d'état provincial.

Le RNCREQ recommande de proposer dans le mandat une synthèse récapitulant les compétences fédérales et provinciales en lien avec les thématiques abordées.

Par ailleurs, le délai imparti au processus soulève des inquiétudes. La complexité du territoire et des enjeux abordés appelle une approche patiente et rigoureuse, difficile à concilier avec des échéanciers serrés. Il est crucial que la qualité et la profondeur de l'analyse ne soient pas compromises au profit de la rapidité.

Le RNCREQ recommande une extension jusqu'à 30 mois du présent mandat.

Le RNCREQ recommande de prévoir suffisamment de temps pour l'analyse et l'intégration des commentaires issus de la consultation publique sur la version provisoire du rapport d'évaluation régionale, avant sa finalisation.

Enfin, le RNCREQ s'inquiète de la possibilité de voir certains thèmes importants écartés puis oubliés car ils sortent du cadre de l'étude.

Le RNCREQ recommande d'identifier pour des études complémentaires les thèmes et enjeux qui devront être écartés.

Points de vigilance / préoccupations

L'exclusion de la portion ontarienne du fleuve dans l'aire d'évaluation soulève des préoccupations. En effet, le fleuve Saint-Laurent forme un tout et les dynamiques écologiques et anthropiques ne s'arrêtent pas aux frontières administratives. Cependant nous comprenons qu'une extension du territoire considéré impliquerait l'ajout d'un grand nombre d'organisations et d'instances à interpeller, ce qui risquerait de diminuer la qualité de l'évaluation et de rallonger la durée du processus.

Le RNCREQ recommande d'inviter des représentants de la portion ontarienne du fleuve Saint-Laurent à participer aux travaux de l'ÉER.

Le RNCREQ recommande de tenir bientôt une évaluation régionale de la partie ontarienne du fleuve ainsi que la région des grands lacs pour compléter le portrait et l'exercice actuel.

De plus, l'accent est mis sur les projets futurs, sans accorder un poids suffisant aux effets cumulatifs des activités passées; ceci pourrait biaiser l'analyse. La prise en compte du contexte historique est essentielle pour évaluer adéquatement la capacité de support des écosystèmes, identifier les tendances et évaluer les seuils critiques déjà franchis.

Le RNCREQ recommande d'ajouter au mandat les effets cumulatifs des activités passées.

Un autre point absent du mandat est l'analyse des services écosystémiques. Cette dimension permettrait de mieux valoriser les bénéfices sociaux, économiques et culturels du fleuve et de ses milieux naturels. De même, la capacité de support des écosystèmes - c'est-à-dire leur résilience et leur seuil de tolérance face aux pressions humaines - doit faire partie intégrante des analyses.

Le RNCREQ recommande d'ajouter l'analyse des services écosystémiques au mandat.

La modification des écosystèmes engendrée par la navigation commerciale, y compris l'impact des eaux de ballast sur l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, mérite une attention accrue. Le caractère cumulatif et souvent irréversible de ces perturbations justifient leur inclusion explicite dans l'ÉER. Le RNCREQ suivra avec une attention particulière le développement de cette partie du mandat.

Le RNCREQ recommande d'ajouter le suivi et l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes.

Enfin, le succès de l'exercice dépendra de l'accès aux données d'analyse détenues par les différents ministères fédéraux et de leur engagement à participer activement au processus. À titre d'exemple, le dossier du béluga dans le Bas-Saint-Laurent illustre bien la nécessité d'une collaboration étroite entre les paliers gouvernementaux et les instances scientifiques.

Le RNCREQ recommande d'inviter à collaborer, si ce n'est déjà fait, les divers ministères concernés par les enjeux du Saint-Laurent, tels que Pêches et Océan Canada et Transports Canada.

Commentaires sur le processus

Le RNCREQ souligne l'importance de la transparence du processus, notamment par la production de comptes rendus à la suite des séances de travail. Cette pratique favorise la confiance, la participation éclairée et la rigueur des échanges.

Cependant, un risque persiste : celui de perdre l'objectif initial d'une vision globale au profit d'une accumulation de constats fragmentés. Il est essentiel que le fil conducteur de l'évaluation demeure axé sur une compréhension intégrée, systémique et à long terme du fleuve et de ses enjeux.

Le RNCREQ recommande de

- 1. Rendre public les rapports d'étape trimestriels**
- 2. Présenter un plan détaillé du processus des consultations et des thématiques abordées dans chacun des comités et groupes consultatifs, afin que chaque participant-e puisse avoir une vision d'ensemble des démarches.**
- 3. S'assurer que les renseignements utilisés pour réaliser l'évaluation régionale soient mis à la disposition du public au fur et à mesure de leur réception par l'Agence.**

Le RNCREQ recommande également que l'ÉEI prévoie un chapitre qui fasse état des liens entre les constats réalisés afin de proposer une analyse globale.

Conclusion

Le RNCREQ accueille favorablement la démarche de l'ÉER, tout en appelant à une vigilance soutenue au sujet des angles morts potentiels et des conditions de réussite du mandat. Une ÉER crédible, inclusive et rigoureuse a le potentiel de devenir un levier structurant pour une gouvernance durable du Saint-Laurent.

Récapitulatif des recommandations

Recommandation 1

Le RNCREQ recommande de clarifier la manière dont les recommandations portant sur les prérogatives du gouvernement du Québec pourront être présentées aux instances compétentes.

Recommandation 2

Le RNCREQ recommande de proposer dans le mandat une synthèse récapitulant les compétences fédérales et provinciales en lien avec les thématiques abordées.

Recommandation 3

Le RNCREQ recommande une extension jusqu'à 30 mois du présent mandat.

Recommandation 4

Le RNCREQ recommande de prévoir suffisamment de temps pour l'analyse et l'intégration des commentaires issus de la consultation publique sur la version provisoire du rapport d'évaluation régionale, avant sa finalisation.

Recommandation 5

Le RNCREQ recommande d'identifier pour des études complémentaires les thèmes et enjeux qui devront être écartés.

Recommandation 6

Le RNCREQ recommande d'inviter des représentants de la portion ontarienne du fleuve Saint-Laurent à participer aux travaux de l'ÉER.

Recommandation 7

Le RNCREQ recommande de tenir bientôt une évaluation régionale de la partie ontarienne du fleuve ainsi que la région des grands lacs pour compléter le portrait et l'exercice actuel.

Recommandation 8

Le RNCREQ recommande d'ajouter au mandat les effets cumulatifs des activités passées.

Recommandation 9

Le RNCREQ recommande d'ajouter l'analyse des services écosystémiques au mandat.

Recommandation 10

Le RNCREQ recommande d'ajouter le suivi et l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes.

Recommandation 11

Le RNCREQ recommande d'inviter à collaborer, si ce n'est déjà fait, les divers ministères concernés par les enjeux du Saint-Laurent, tels que Pêches et Océan Canada et Transports Canada.

Recommandation 12

Le RNCREQ recommande de

1. Rendre public les rapports d'étape trimestriels
2. Présenter un plan détaillé du processus des consultations et des thématiques abordées dans chacun des comités et groupes consultatifs, afin que chaque participant-e puisse avoir une vision d'ensemble des démarches.
3. S'assurer que les renseignements utilisés pour réaliser l'évaluation régionale soient mis à la disposition du public au fur et à mesure de leur réception par l'Agence.

Recommandation 13

Le RNCREQ recommande également que l'ÉEI prévoie un chapitre qui fasse état des liens entre les constats réalisés afin de proposer une analyse globale.

Bibliographie

Gouvernement du Canada. [Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent.](#)

RNCREQ (2024). [Commentaire sur le sur le renouvellement du Plan d'action de la Stratégie maritime : Avantage Saint-Laurent.](#)